



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 20-21 - « Écologie et culture »

Rapport du Groupe 1

Évènements culturels temporaires et pratiques écoresponsables : relever le défi du temporaire durable

RÉFÉRENT : Pierre BEFFEYTE, Président du Festival Off d'Avignon

Pascal BOIS, Député de l'Oise

Vincent BOUAT-FERLIER, Conservateur en chef du patrimoine, Chef du projet muséographique du musée national de la Marine

Xavier FOURNEYRON, Directeur général adjoint des services de la ville de Lyon, en charge de la culture et du patrimoine

Pauline GUELAUD, Conseillère artistique, chargée de mission pour la commande publique à la DGCA, Ministère de la Culture

Dominique MULLER, Délégué à la musique, DGCA, Ministère de la Culture

Céline PAUL, Conservatrice générale du patrimoine, directrice du musée national Adrien Dubouché de la Cité de la céramique - Sèvres & Limoges

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

ÉVÈNEMENTS CULTURELS TEMPORAIRES ET PRATIQUES ECO-RESPONSABLES



Festival de Glastonbury, 2015. Droits réservés.

RELEVER LE DEFIL DU TEMPORAIRE DURABLE

Membres du groupe de travail :

Pascal BOIS ; Vincent BOUAT-FERLIER ; Xavier FOURNEYRON ;
Pauline GUELAUD ; Dominique MULLER ; Céline PAUL

Référent : Pierre BEFFEYTE

Introduction

« *Je fais la grève des spectacles et des compagnies de danse qui continuent de polluer.* »
Jérôme Bel, chorégraphe, France Musique, 27/09/2019.

« *Il faut arrêter la course aux expositions avec des circulations d'œuvres tous azimuts.* »
Sophie Makariou, Présidente du musée Guimet, *Le Monde*, 30/04/2020.

« L'événement », un modèle sous le feu des critiques ?

Au-delà de ces deux prises de parole citées en exergue, dont l'écho a été amplifié par la notoriété de leurs auteurs et leur portée médiatique, la liste est longue des critiques adressées aux « événements » depuis plusieurs années. Ces critiques dépassent les cercles culturels et sont souvent formulées par des acteurs de la société civile impliqués dans la défense de l'environnement qui s'expriment publiquement, dénonçant, par exemple, « l'immense gâchis environnemental du Festival de Cannes » (Association pour la défense de l'environnement et de la nature, 2019) ou encore les « travaux pharaoniques » et les « 110 pieux pas éphémères du tout » du Grand-Palais éphémère (France Nature Environnement, 2020).

L'actualité sanitaire a amplifié ces débats sur les événements culturels temporaires, aboutissant parfois à une contestation de leur bien-fondé en raison de leur caractère éphémère, de leur coût et de leur impact environnemental. Ainsi des festivals, où les déplacements des participants - artistes et festivaliers - représentent souvent plus de 90 % des gaz à effet de serre induits par l'événement. À l'égard des expositions temporaires, cette critique n'est pas nouvelle et elle traverse les musées depuis plusieurs décennies, mais elle a désormais changé de nature. Ainsi, là où l'historien d'art Francis Haskell critiquait les risques courus par les œuvres dans les expositions¹, la critique se cristallise aujourd'hui sur les questions environnementales : fabrication et destruction des caisses et de la scénographie, transports internationaux, climatisation, outils numériques...²

Le modèle de l'événement est-il encore soutenable alors que la crise climatique s'amplifie et que les objectifs de réduction des gaz à effet de serre adoptés à l'issue de la COP21 sont loin d'être atteints ? Doit-on encore continuer à programmer des festivals, à organiser des expositions, à envisager des tournées artistiques internationales alors même que le transport est l'un des postes de pollution les plus importants de ces événements ? Ces débats et questionnements animent le monde culturel, même si tous les secteurs ne sont pas concernés au même degré, ni ne partagent les mêmes pratiques.

¹Francis Haskell, *Le Musée éphémère. Les maîtres anciens et l'essor des expositions*, Paris, Gallimard, 2002.

²Roxana Azimi : « Marché de l'art, une lente prise de conscience écologique », *Le Quotidien de l'art*, 28/01/2021.

Mais au cœur du deuxième confinement, à rebours de ceux qui prônaient un changement complet de paradigme et appelaient de leurs vœux la fin d'un modèle culturel largement fondé sur l'événement, Philippe Belaval, président du Centre des monuments nationaux, soutenait au contraire la nécessité de leur maintien, insistant sur leur sens, leur rôle social et leur dimension réparatrice au lendemain d'une période inédite partagée par l'ensemble de l'humanité³. Ce témoignage apportait un éclairage plus mesuré sur les enjeux des événements culturels et ouvrait la voie à une approche tout en nuance de ce sujet, par nature ambivalent.

Qu'est-ce qu'un « événement » culturel ?

La problématique est complexe car son spectre est très large, touchant à tous les domaines liés au patrimoine et à la création : les expositions, les journées nationales telles que les Journées européennes du Patrimoine ou la Nuit des Musées, les festivals, les foires, les biennales, les concerts, les spectacles, la Nuit blanche, les rencontres, les colloques... Les lieux qui accueillent les événements sont eux-mêmes de nature très différente - des zéniths aux salles indépendantes, des musées aux terres agricoles -, ils s'inscrivent dans des cadres institutionnels variés - opérateurs de l'État, associations, équipements culturels territoriaux... - et ils sont régis par des modèles économiques différents.

Face à cette diversité, la caractérisation de l'événement nécessite de poser des critères qui permettent de le distinguer d'autres manifestations culturelles. Un « essai de typologie » établi dans le cadre d'une mission suivie par le Département des Études, de la Prospective et des Statistiques (DEPS) du ministère de la Culture peut servir de base à la définition de l'événement culturel⁴.

Il retient cinq critères pour définir l'événement et ses finalités :

- Un critère artistique (= la présence de la création)
- Un critère lié aux publics (= la recherche d'un public élargi)
- Un critère de lieu (= l'investissement d'un espace)
- Un critère de temps (= un temps « court » ou « concentré »)
- Un critère de rareté (= le caractère « exceptionnel » de l'événement).

C'est sur la base de ces cinq critères combinés que les événements cités dans ce rapport ont été choisis pour leur caractère pionnier ou exemplaire.⁵

³Philippe Belaval : « Nous ne renoncerons pas aux grandes manifestations culturelles », *Newstank Culture*, article en ligne publié le 09/02/2021.

⁴Claude Vauclare : « Les événements culturels, essai de typologie », Ministère de la Culture, DEPS, « Culture Etudes », 2009/3, p. 1-8.

⁵ Voir annexe 3.

Le « temporaire durable » : un oxymore ?

Au regard de ces critères, l'impermanence ne suffit donc pas à caractériser un événement culturel. Pourtant, c'est souvent sur son caractère temporaire et fugace que se concentrent les critiques : l'événement a une durée limitée, il est provisoire et momentané, là où le durable résiste au temps. Associer ces deux notions en apparence aussi opposée que le « temporaire » et le « durable » ne laisse donc de surprendre.

Pourtant, bien des événements se pensent dans un temps long et peuvent s'appréhender avec des critères de durabilité. Dans les aspects les plus matériels de l'événement, sa production par exemple, il est possible d'adopter des pratiques écoresponsables et d'engager des systèmes de fabrication plus vertueux. Des événements, par leur récurrence, s'inscrivent eux-mêmes dans une temporalité longue. Et si l'on se place à l'autre bout de la chaîne et que l'on considère des critères difficilement quantifiables, tels que les émotions ressenties au contact d'une œuvre d'art dans une exposition temporaire ou lors de l'écoute d'un concert dans un festival, celles-ci peuvent laisser une forte empreinte sur les participants, bien au-delà de la durée de l'événement considéré. Le rapport direct à l'œuvre, la rencontre avec les artistes, l'émotion, sont aussi des enjeux importants des événements, qu'il ne faudrait pas éluder.

Dès lors, « temporaire » et « durable » ne s'opposent pas mais invitent à reconsidérer différemment les événements, à réévaluer leurs lieux, leurs conditions de production, les pratiques culturelles qui leur sont liées et la façon dont celles-ci répondent aux enjeux de responsabilité sociale, sociétale et environnementale auquel le monde culturel doit faire face. Tous ces paramètres doivent être pris en compte pour ne pas limiter l'approche de l'événement à la seule décarbonation, même si celle-ci est naturellement centrale dans la problématique.

Une prise de conscience plus ou moins récente selon les secteurs culturels

Le premier constat est que certains secteurs ont depuis longtemps déjà porté une attention à ce sujet, à l'image des festivals qui, pour certains, se sont structurés en réseaux à l'échelle régionale ou qui ont mis en commun de bonnes pratiques au niveau national, comme le dispositif « Drastic on plastic ». Cette mobilisation tient sans doute à une prise de conscience plus précoce des enjeux environnementaux, liée pour partie à une réalité matérielle pour laquelle les festivals ont souvent été pointés du doigt, leur empreinte carbone. Les auteurs du rapport « Décarbonons la Culture ! » du Shift Project indiquent d'ailleurs que c'est, avec le spectacle vivant, le secteur pour lequel il y a le plus de données disponibles⁶. De cette connaissance du sujet découle une capacité prospective qui s'est manifestée à l'occasion des États généraux des Festivals, de l'Appel des indépendants, ou, plus récemment, lors du Festival d'Avignon⁷.

⁶ « Décarbonons la Culture ! » : rapport intermédiaire du Shift Project sous la direction de Anaïs Roesch, Fanny Valembois et Samuel Valensi, 12/05/2021.

⁷ « Quel spectacle vivant en 2050 ? » Rencontres prospectives les 15 et 16/07/2021.

Les arts visuels sont aussi très sensibles à ces questions, certaines pratiques artistiques interrogeant depuis longtemps le rapport de l'homme à l'environnement. En témoigne le Festival de La Gacilly qui, créé en 2004, place la question écologique au cœur de sa programmation culturelle. Mais malgré cette longue tradition d'un art engagé au service de l'écologie, la mise en place d'événements dans le champ des arts visuels n'est pas exempte de polémiques : l'installation de l'œuvre *Ice Watch* d'Olafur Eliasson devant le Panthéon à l'occasion de la COP21, en 2015, a ainsi soulevé des critiques sur l'ambivalence du message délivré par l'installation de douze morceaux d'iceberg transportés jusqu'à Paris⁸.

D'autres secteurs, tels que ceux du patrimoine et des musées, semblent en revanche moins avancés sur les questions environnementales, tout en ayant souvent davantage traité les questions sociales et sociétales du fait de leur politique des publics⁹. Certes, de très grandes institutions abordent déjà ces questions dans leurs documents stratégiques et leurs rapports d'activité, à l'image d'institutions scientifiques (Universcience) et patrimoniales (Bibliothèque nationale de France, musée du Louvre, Paris musée). L'on observe également une multitude d'initiatives spontanées au sein de plus petites structures. Mais ce phénomène y paraît plus récent, au point que le comité français du Conseil International des Musées (ICOM) lui consacre actuellement un questionnaire en ligne pour « établir un inventaire des propositions des musées et de leur réalisation, en retenir des pratiques qui peuvent être partagées par tous, identifier des innovations (...) et formuler des recommandations concrètes » (consultation en ligne « Développement durable et musées »). Quant au musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq (LaM), il indiquait, à l'occasion de l'annonce de son université d'été « Art et développement durable », être le premier musée à avoir rejoint la coalition pour la diversité initiée par la communauté européenne et relayée par l'ICOM.

Questions méthodologiques

Considérant ces disparités d'un secteur à l'autre, il était important de porter un regard attentif et ouvert à chaque discipline. En effet, si certaines bonnes pratiques liées à la programmation d'événements culturels peuvent probablement être transposées, d'autres sont néanmoins propres à un domaine particulier, ce qui peut conduire à des préconisations différentes selon le champ considéré.

La base du rapport s'est donc appuyée sur des entretiens conduits avec des professionnels de chacun de ces secteurs à partir d'un questionnaire comportant une quinzaine de questions¹⁰. Compte-tenu de la situation sanitaire, les entretiens ont principalement eu lieu en visioconférence et ils ont donné lieu à des comptes rendus systématiques. L'un des enjeux était de refléter la

⁸Jill Gasparina : « Le lourd bilan carbone de l'art contemporain », Le Temps, 6 janvier 2019. Consulté en ligne le 25/07/2021 : <https://www.letemps.ch/culture/lourd-bilan-carbone-lart-contemporain>.

⁹Voir par exemple le guide muséal pour l'accueil des publics autistes, réalisé en collaboration avec les musées de Lille, Dallas et Montréal et diffusé grâce au réseau FRAME (French American Museum Exchange).

¹⁰ Voir Annexe 4.

variété institutionnelle des acteurs et les différentes échelles des lieux (opérateurs de l'État, associations, syndicat professionnel, agence événementielle...), la diversité des parcours professionnels (élus, directions générale, indépendants, chargés du développement durable...) ou encore la variété des événements considérés¹¹.

A contrario, certains événements qui paraissaient hors de la cible, tels que les carnivals ou les fêtes votives, même s'ils ont une dimension culturelle, ont été exclus de ce corpus. De même, n'ont pas été considérés le secteur de la mode (et notamment les défilés) et les tournages cinématographiques, qui ne semblaient pas tout à fait dans le champ de l'étude. La place du numérique dans les événements temporaires, sans être totalement absente de ces réflexions, n'a pas été approfondie car elle fait l'objet des recherches d'un autre groupe de travail. Enfin, les initiatives motivées par le seul « verdissement » (*greenwashing*) ont été exclues.

Nous aurions souhaité avoir davantage de temps pour étudier comment ce sujet est abordé par les métiers d'art, ainsi qu'à l'échelle internationale, mais le déroulement de l'année a été très perturbé par la crise sanitaire et les activités de chacun ont été très lourdement impactées par cette situation.

Cinq thématiques (la mobilité des événements, la typologie des événements, la structuration du réseau des créateurs d'événements, la gouvernance, l'éco-conditionnalité) ont donc été retenues et abordées selon le mode opératoire suivant : un état des lieux, une présentation d'initiatives exemplaires et la formulation de préconisations. Celles-ci ont été énoncées selon différentes temporalités (court, moyen et long terme) et classées en fonction des moyens qu'elles requièrent : des changements de pratiques sans impact financier, avec impact financier et avec un changement structurel.

Voici résumées à grands traits les problématiques auxquelles ce rapport s'est attaché :

- Comment questionner nos « usages » de l'événement et vers quelles nouvelles formes de monstration évoluer afin d'y associer davantage les publics ?
- Comment transformer les conditions de production et de diffusion des événements afin de réduire leur impact environnemental et d'y intégrer considérations sociales et sociétales ?
- Quel est l'impact de ces transformations sur le modèle culturel et économique des événements et l'attractivité des territoires, et comment faire évoluer les pratiques professionnelles ?

¹¹ Voir Annexe 3.



Olafur Eliasson, *Ice Watch*, Paris, 2015. Droits réservés.

Pour une mobilité des œuvres et des artistes

Les constats

Dans la diversité des problématiques qu'un événement culturel doit observer et analyser, la question de la mobilité est rapidement identifiée par toute structure qui souhaite s'engager dans une démarche éco-responsable. La mobilité du public et des artistes représente en effet le principal poste de consommation de gaz à effet de serre, au-delà de 70%.

Deux sous-enjeux peuvent être isolés, celui de la mobilité des œuvres ou des artistes et celui des publics. Les observations déjà réalisées mettent rapidement en avant les principaux postes coûteux en consommation de CO₂. Par exemple dans ses récents travaux, le think tank du Shift Project a pu observer que, dans le secteur du spectacle vivant, le bilan carbone d'un festival comme les Vieilles Charrues à Carhaix, accueillant environ 250 000 personnes, est de 5 000 tonnes environ de CO₂. Mais, plus de la moitié provient de seulement 3% des spectateurs ayant pris l'avion.

Certains festivals, comme le Festival Off d'Avignon, à l'initiative de Pierre Beffeyte, et le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, tentent de réduire les GES résultant de la mobilité de leurs spectateurs, en mettant en place des services de navettes gratuites, en créant un mapping des sociétés de transport sur leur territoire, en développant un partenariat avec la SNCF et les services de transport en commun locaux pour offrir une réduction à celles et ceux qui présentent un billet de transport en commun, bus ou train. Ces propositions pertinentes, davantage employées à l'étranger pour le développement du tourisme comme au Japon, requièrent concertation entre toutes les parties-prenantes : entreprises, commune, CDC, ville, département, région, État

Les Freins

Dans les entretiens réalisés avec certains professionnels culturels, les freins souvent évoqués sont :

- Les clauses d'exclusivités, qui peuvent limiter certains organisateurs dans leur dynamique ;
- Le manque de moyens financiers et de temps pour permettre aux artistes et structures de production de développer des circuits de tournées plus rationnelles qui prendraient en compte idéalement plusieurs lieux ou festivals ;
- La difficulté des structures de production pour organiser des tournées.

Par ailleurs, la réussite d'un projet artistique est trop souvent analysée uniquement par son rayonnement national et surtout international. Pour autant, il ne serait pas opportun de mettre fin aux échanges internationaux féconds qui ont toujours existé, encore plus aujourd'hui avec l'accélération de la vitesse des échanges.

Enfin, la récente pandémie a clairement démontré ses effets délétères soit du fait d'une trop grande dépendance aux échanges internationaux, soit de l'impact de la crise sur le déplacement des populations. De nombreux organisateurs ont, par choix ou par obligation, organisé des événements plus modestes, avec une part des artistes locaux ou nationaux plus importante dans les programmations. Sans revenir sur l'intérêt de voir des œuvres d'artistes internationaux, il conviendrait de mieux analyser les programmations de ces derniers mois sur cet aspect.

Les structures mobiles artistiques

L'une des préconisations majeures du rapport du Shit Project¹² atteste, contrairement aux idées reçues ces dernières années, qu'il conviendrait de privilégier la mobilité des œuvres, des artistes, plutôt que celle des spectateurs. Ainsi, Jérôme Bel organise-t-il déjà ses tournées en fonction de son itinérance en train. À l'aller comme au retour d'un déplacement lointain, sa compagnie marque des arrêts pour se produire désormais dans des villes de taille modeste.

Or, depuis longtemps, les bibliothèques avec les bibliobus, les artothèques, les FRAC qui se fondent par essence sur la constitution de collections nomades, mènent ce travail de diffusion et d'appropriation de la culture par tous, à l'échelle locale. Bientôt, le MuMo (Musée Mobile) dans sa troisième version avec le Centre Pompidou « sillonnera les routes de France pour faire circuler exclusivement les collections du Centre¹³ ». « Il faut que l'événement ait lieu, que naisse le face à face avec l'œuvre dans l'innocence du regard, pour que la rencontre et la reconnaissance adviennent ».¹⁴

Revisitant le modèle du Cargo92 affrété par Culture France¹⁵, la fondation Art Explora lancera à l'automne 2021, un catamaran pouvant accueillir jusqu'à 2 000 personnes avec à son bord une exposition principalement numérique. De port en port de la Méditerranée, le bateau a construit sa programmation à l'appui des lieux culturels locaux. Ces propositions plus vertueuses sur le plan écologique sont en reste d'une grande exigence programmatique et conçus, avec pour seule préoccupation, la rencontre avec un public éloigné.

Les préconisations

Évaluer pour mieux prendre conscience et agir

¹² Ibid. Il s'agit du seul rapport existant sur la culture, aucun autre think tank ne s'est à ce jour emparé du sujet.

¹³ Site Internet du MuMo

¹⁴ Cit. Alain Kerlian, philosophe

¹⁵ En partance de Nantes pour une tournée culturelle en Amérique latine, 4 troupes de théâtre, de musique et de danse ont affrété à bord d'un cargo pour plusieurs mois de représentations. Le projet était porté par l'AFAA, aujourd'hui IF.

- Aider les organismes engagés dans des démarches d'observation et d'analyse à finaliser leurs travaux pour mieux agir avec les professionnels et les pouvoirs publics et trouver des solutions.
- Informer le public pour le sensibiliser en l'informant de l'impact de la manifestation et, en lui donnant des éléments concrets sur lesquels agir lors d'une prochaine édition ou à l'occasion d'une autre manifestation.
- Repenser la mobilité physique des œuvres et des artistes à la rencontre des publics éloignés à l'échelle locale, nationale et transfrontalière, en soutenant l'organisation de tournées écologiquement viables, à l'appui de partenariats durables

Relocaliser les activités

- Accompagner les logiques de coopération, en incitant les professionnels à se questionner ensemble pour préparer les programmations au niveau régional et interrégional.
- Accompagner les professionnels pour accélérer la mise en œuvre des événements dans des logiques intégrant les droits culturels, étant compris comme le droit à chacun et chacune de prendre part à la vie culturelle. S'intéresser aux droits culturels, c'est aussi s'intéresser aux populations ou aux habitants et pas seulement au public, c'est par conséquent repenser sa démarche de professionnel. Cette démarche n'est pas incompatible avec la présence d'œuvres ou d'artistes internationaux dans les événements, elle oblige par exemple à repenser leur organisation pour une meilleure implication sur les territoires, avec plus de coopération et sur des durées plus longues.
- Dans certains secteurs d'activité, notamment pour le lyrique, favoriser les logiques de troupes au niveau local ou des partenariats avec des familles d'artistes permettant une meilleure implantation locale.

Un soutien financier des pouvoirs publics fléché

- Interdire les clauses d'exclusivité territoriales dans les événements soutenus par les pouvoirs publics. Elles peuvent limiter les artistes dans leurs possibilités de jouer dans plusieurs événements sur un même territoire.
- Définir un meilleur équilibre dans les événements soutenus par les pouvoirs publics entre rayonnement international et local, en demandant par exemple une mutualisation des dates de tournées des artistes et une part plus significative des artistes locaux.

- Privilégier ou bonifier les projets avec des durées d'exploitation plus longues, des expositions imaginées à l'échelle d'un territoire et non d'un seul lieu ou encore faisant preuve d'une démarche impliquant plusieurs partenaires anticipant les tournées des œuvres ou des artistes.
- Encourager la coproduction des événements, des expositions et l'itinérance, en créant un fonds spécifique et/ou un prix.
- Conditionner une aide publique à l'existence d'un plan de mobilité pour les publics et les salariés qui intègre par exemple l'augmentation de la part du bus et du train dans les déplacements en facilitant les partenariats avec la SNCF ou les réseaux de transports urbains ou le renouvellement du parc de véhicules par des véhicules plus sobres et électriques.

Des pouvoirs publics parties prenantes avec les professionnels

- Aider financièrement les structures culturelles à engager une démarche d'analyse de leurs actions soit par des subventions directes soit en rendant éligibles les dépenses liées à l'écoresponsabilité dans les crédits d'impôts spectacle vivant déjà existants ou en créant un crédit d'impôt pour les entreprises qui s'engagent dans une démarche écoresponsable.
- Mettre en place des comités locaux au niveau des collectivités territoriales pour ajuster des plans de mobilités adaptés aux projets événementiels.
- Renforcer les structures mobiles existantes de diffusion de la culture qu'elles soient publiques ou privées, valoriser ces initiatives



Robert Smithson, *Spiral Jetty*, 1970, US. Droits réservés.

Des formes artistiques plus écologiques

Ou comment s'attacher à d'anciens modèles et en activer de nouveaux

Les constats

Au cœur de la pandémie de Covid, le besoin de culture est apparu comme un palliatif vital à l'enfermement physique et à l'éloignement social. La culture dématérialisée est devenue le premier bien de consommation des Français qui se sont abreuvés de films, de jeux vidéo, de livres au moyen des plateformes de streaming et à l'appui des GAFAM.

Dans cette course effrénée au numérique, les artistes, les producteurs, les diffuseurs de la création toutes disciplines confondues, ont dû s'adapter sans pour autant disposer des qualifications technologiques et écologiques, et des moyens financiers et humains nécessaires pour mener à bien cette bataille. Les créateurs et les opérateurs se sont souvent improvisés *community manager* sur les réseaux sociaux, ont déployé une médiation en ligne de leurs œuvres et su innover en proposant à leur public des formats inédits de monstration, en respect des normes sanitaires en vigueur. Souvent les événements ont été dédoublés, dans une surenchère physique et virtuel néfaste pour l'environnement¹⁶. Les programmations ont été repoussées, provoquant un véritable embouteillage de l'art et, ancrant plus profondément l'envie de ralentir et de renoncer.

Cette période a exacerbé la nécessité du secteur culturel à soutenir un art écologique, à privilégier des œuvres activables, et à hisser la recherche artistique à l'ère de l'anthropocène. Au-delà du schéma strict de l'écoconception d'un événement et de la sobriété numérique, ces solutions engagent autrement la création et sa diffusion, en privilégiant le retour à une interaction physique du spectateur à l'œuvre, par le biais de l'expérimentation.

De l'œuvre écologique

Une histoire de l'art écologique

L'art écologique s'est imposé dès les années 70 aux États-Unis et en Amérique latine, principalement au travers d'actions performatives et d'œuvres d'artistes femmes¹⁷. Ainsi, à New York, le Green Guerilla mené par Liz Christy, lance ses « seed bombs » en place publique, des graines de fleurs sauvages imbibés d'eau et contenus dans des préservatifs. En découle, le premier jardin communautaire, le Liz Christy Garden dans le Lower East Side, qui bénéficie d'une reconnaissance historique.

Peu avant, dans le champ des arts plastiques, croit un courant l'Arte Povera¹⁸, qui revendique une

¹⁶ Nous ne développerons pas les enjeux de sobriété numérique qui sont l'objet du rapport d'un autre groupe du CHEC.

¹⁷ Article sur l'écoféminisme publié par l'association AWARE, soutenue par la Délégation aux arts visuels, DGCA, ministère de la Culture, 2021.

¹⁸ Porté par le critique d'art Germano Celant Germano Celant, *Notes pour une guérilla*, nov-déc 1967.

« attitude » qui consiste à défier l'industrie culturelle et la société de consommation. Sans être investi d'un discours écologique, les représentants de l'Arte Povera et ceux du Land Art, vont employer les composantes de la nature comme matière première de leurs œuvres. Pour autant, elles ne seront pas toujours éphémères. Il en va ainsi de la célèbre *Spiral Jetty* de Robert Smithson¹⁹ qui modifia de manière irréversible le paysage du Grand Lac Salé de l'Utah.

De nombreux artistes prennent aujourd'hui la relève de ces courants artistiques sans pour autant se structurer autour d'une école, car bien qu'ils portent un message écologique commun, leur expression est très diverse. Chaque année, COAL²⁰ remet un prix pour « révéler la richesse des réponses portées par les artistes aux problématiques écologiques actuelles et accompagner l'émergence d'une nouvelle culture de la nature et de la soutenabilité ». En 2018, l'un de ces lauréats, Thierry Boutonnier a réalisé une commande publique dans le cadre du parcours « Art et Environnement du Pays des Portes de Gascogne ».

De l'activation de l'œuvre d'art

Bien avant l'apparition d'un art écologique, les créateurs de toutes disciplines se sont interrogés sur les notions de reproduction, de fixation du mouvement, de diffusion, d'authenticité d'une œuvre et, son activation par autrui. La gravure, la photographie et le cinéma avec les disciplines du spectacle vivant auront instillé la possibilité d'une diffusion transfrontalière des œuvres et leur appropriation par tous, touchant tous les milieux sociaux. La culture est populaire en cela, qu'elle catalyse et émet des messages, des sensations, des informations. En 2021, le monde du cinéma avec la section « Le cinéma pour le climat » au Festival de Cannes 2021 et la tribune du collectif « On est prêt » revendique le rôle de lanceur d'alerte du septième art face à l'urgence climatique²¹.

Les artistes, toutes disciplines confondues, créent des œuvres immatérielles, performatives, à protocoles, le plus souvent éphémères, en bien des cas éco-responsables sans le savoir. Cette année, le Cnap révèle les quinze lauréats de l'appel à candidature pour des commandes d'œuvres temporaires et réactivables dans l'espace public. « Elles se présentent comme une alternative aux œuvres *in situ*, et créeront des conditions de rencontres entre le grand public et la création contemporaine en dehors des espaces réservés à l'art »²². Les œuvres seront activées dans des communes partenaires de 50 000 habitants, pour une période de 2 à 5 ans.

L'œuvre peut être activée par son public et par des professionnels implantés localement, sans nécessiter la présence physique de son concepteur, sans recourir à des moyens scéniques importants. Les performances d'Ivana Müller invitent ainsi les spectateurs à devenir acteurs en

¹⁹ Œuvre de 1970, une digue de 457 m de long en pierres de basalte sur le Grand Lac Salé de l'Utah.

²⁰ Association soutenue par la mission développement durable du ministère de la Culture, SG.

²¹ « Nous croyons profondément que le cinéma doit jouer son rôle pour nous aider à regarder ces réalités en face, mais également pour mobiliser nos ressources collectives et créatives », écrivent Cyril Dion, Aïssa Maïga, Marion Cotillard, Flore Vasseur et Marie Amiguet dans les colonnes du *Monde*.

²² Site Internet du Cnap.

lisant un script préalablement déposé sur leurs sièges²³. Le metteur en scène Jérôme Bel, qui fait figure de proue dans le champ du développement durable, s'attache à une distribution locale²⁴. Le collectif d'architecture Bellastock organise des chantiers participatifs en lien avec le vivant, fondés sur une grande économie de moyens²⁵.

De l'expérimentation fédératrice

Bruno Latour avec la penseuse Frédérique Aït-Touati à Sciences Po²⁶, de même que Philippe Quesne au théâtre des Amandiers, ont élaboré des laboratoires de représentation du monde actuel, partant du postulat que contrairement aux civilisations précédentes, nous ne disposons pas d'une iconographie réelle de la Terre, de notre société et de ses mutations. La construction de cette vision transdisciplinaire implique les chercheurs scientifiques et les créateurs, et déplace le rôle du spectateur. « Un artiste est impliqué dans la vie, dans la réalité du monde, dans l'idée du progrès » déclare l'artiste danois Olafur Eliasson²⁷, ambassadeur de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le climat depuis 2019.

Cette transcription de l'état de la planète trouve par exemple son application à Zone sensible, vaste champ d'expérimentation autour du triptyque nature/culture/nourriture. Cette ferme urbaine, QG du Parti poétique créée par l'artiste français Olivier Darné, a redonné sa dimension agricole à 3,7 ha de terre en plein cœur de la banlieue parisienne. Elle abrite le plus gros essaim d'abeilles urbain d'Europe. Non loin, à Meudon, le futur centre culturel d'Art Explora²⁸ invite de jeunes artistes en résidence à concevoir des œuvres en recyclant les matériaux du site en chantier.

Enfin, la Nuit des forêts lancée en juillet 2021 à la demande de l'Office nationale des forêts, qui engage des acteurs de la filière bois et du secteur culturel, propose annuellement dans des forêts domaniales publiques et privées françaises l'installation d'œuvres et des animations respectueuses de la nature environnante. Ces laboratoires, ces lieux, ces événements sont propices à une recherche transdisciplinaire pour produire de nouvelles représentations du monde actuel. Ils rompent la dichotomie entre culture et nature, brisent l'éloignement social et culturel, composent avec l'existant pour élaborer de nouveaux modèles partagés de création et de monstration.

²³ Les moyens scéniques sont très sommaires : des tentes, des chaises, des feuilles imprimées. *Hors-champ*.

²⁴ avec des assistants ou des chorégraphes/metteurs en scène locaux.

²⁵ <https://www.bellastock.com/festival/>

²⁶ Ils créent le SPEAP, Master d'expérimentation en arts et politique en 2010 à Sciences –Po, en partenariat avec le Théâtre des Amandiers et la Harvard University Graduate School of Design. Il est destiné à de jeunes professionnels internationaux qui travaillent ensemble sur des commandes.

²⁷ L'artiste danois Olafur Eliason a créé en 1995 le Studio Olafur Eliasson qui rassemble plus de 90 artisans, architectes, archivistes, chercheurs, administrateurs, cuisiniers, historiens de l'art et de techniciens pour mutualiser la recherche. Plusieurs de ses œuvres dénoncent le réchauffement climatique, ainsi *Ice Watch* pour la Cop 21.

²⁸ Réhabilitation du Hangar Y, lieu emblématique de l'histoire de l'aéronautique construit en 1878, ouverture prévu en 2022.



« Zone sensible », (19 mai 2018) © Maxppp / Bruno Levesque

Les préconisations

- Encourager la création, la production et la monstration d'œuvres qui contribue à la construction d'un nouvel imaginaire écologique commun et s'inscrit dans une continuité artistique historique.
- Soutenir les structures qui placent au cœur de leur politique artistique le développement durable, qui valorise par leur programmation la reconnaissance d'une histoire de l'art écologique et l'œuvre d'artistes contemporains engagés.
- Identifier et favoriser les initiatives transdisciplinaires qui encouragent la recherche et l'expérimentation pour construire une vision collective du monde actuel et élaborer de nouveaux modèles de monstration.
- Encourager une création du recyclage, de la transformation sociale qui lie les sciences et l'art, la nature et la culture, dans des lieux en transition temporaires liés à la réhabilitation et à l'aménagement urbain.

- Évaluer l'impact environnemental du déroulement d'événements culturels dans des sites naturels non consacrés à la culture et ne pas craindre de les défendre s'ils sont menés avec mesure et conviction.
- Soutenir la commande et la production d'œuvres immatérielles ou à protocole, temporaires, participatives, réactivables par autrui, à faible impact écologique, favorisant le vivre-ensemble et, promouvoir ces réalisations sur tout le territoire français et à l'échelle internationale.
- Systématiser la présentation d'œuvres responsables, inclusives et écologiques, ambassadrices du mieux vivre-ensemble dans le calendrier des Journées mondiales de l'environnement, du Congrès pour la nature, des COP, de l'Europe.
- Sensibiliser les professionnels par le biais de la formation initiale et continue. L'écoresponsabilité doit être une préoccupation pour l'ensemble des professions du secteur artistique et cette dimension doit être intégrée nécessairement dans les formations initiales artistiques et culturelles.



R2D2 – Collectif des réseaux régionaux d’accompagnement des manifestations au Développement durable

Bretagne : Le Collectif des Festivals – <http://www.lecollectifdesfestivals.org> – *Champ d’action* : les festivals (historique, 4 salariés, des MOOCs)

Centre : L’A.S.S.O. – <http://www.terresduson.com> – *association organisatrice du Festival Terres du Son*

Pays de la Loire : Le Pôle – <https://lepole.asso.fr/> – *Champ d’action* : les musiques actuelles

Pays de la Loire : Le REEVE, le réseau des éco-événements – <https://www.reseau-eco-evenement.net> – *Champ d’action* : toutes manifestations

Nouvelle-Aquitaine : le RIM, Réseau des Indépendants de la Musique – <https://le-rim.org> – *Champ d’action* : les musiques actuelles

Occitanie : Elemen’terre – <https://www.elemen-terre.org/> – *Champ d’action* : toutes manifestations

Région Sud : COFEES – <https://cofees.udcm.net/> – *Champ d’action* : les festivals adhérents au collectif

Auvergne-Rhône-Alpes : Grand Bureau – <http://grandbureau.fr/> – *Champ d’action* : les musiques actuelles

Structurer un réseau national pour mieux outiller les professionnels

Les constats

Les acteurs de la culture, créateurs, établissements, opérateurs, associations, entrepreneurs ne se sont pas emparés à égalité de l'écologie et il en va de même en fonction des disciplines. L'architecture et son réseau de l'enseignement et de la transition écologique ENSAECO²⁹, et certains établissements publics, Opéra de Lyon, Muséum national d'histoire naturelle et Cité des sciences, font figures de proue dans la mise en pratique d'une politique culturelle publique de développement durable. Cependant, le spectacle vivant se démarque nettement des autres pratiques en faveur de cette écologie avec des pionniers que sont le Festival d'Aix-en-Provence et les Transmusicales de Rennes.

Timidement, en dépit de la mouvance d'un art écologique, les lieux d'exposition se sont peu investis des enjeux de protection de l'environnement. Malheureusement, le tri des déchets et les gestes éco-responsables souvent argués comme gages de responsabilité, représentent une part infime de la pollution environnementale, moins d'1% des gaz à effet de serre (GES). Dès lors, à quoi bon stocker en attendant de pouvoir donner comme c'est le cas du musée du Louvre, si la question cruciale de la production n'est posée à l'origine de chaque projet. Le temps est un facteur important pour mener à bien cet exercice, dont l'économie financière est avérée.

Sur Internet, les outils pour éco-concevoir un événement se multiplient jusqu'à ne plus savoir quel serait le plus approprié à chaque situation. En France, des réseaux régionaux d'accompagnement se structurent autour des enjeux de développement durable pour venir en appui aux acteurs culturels et mutualiser les ressources.

Du calcul numérique de la pollution d'un événement culturel

L'éco-conception d'un événement est indissociable de la feuille de route d'un établissement. Elle ne peut être isolée de sa politique générale interne et externe que ce soit au niveau du management, de la programmation, des publics. L'éco-conception d'un événement analyse chaque étape d'un projet depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie, incluant son itinérance. Elle analyse tous les paramètres de réduction de l'empreinte écologique (GES, déchets, pollution), tout en évaluant l'impact positif de sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux (mobilité, consommation).

Pour éco-concevoir un événement, il existe de nombreux calculateurs numériques d'émission de GES, disponibles en ligne³⁰. Les professionnels interrogés expliquent les chercher, les tester un à un avant de trouver l'application qui correspond le mieux à la typologie de leur événement. Ils

²⁹ Créé par le ministère de la Culture en 2016.

³⁰ <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/evenement/>, <https://www.lecalculateur.fr/>, etc.

perdent un temps important dans cette démarche solitaire qui constitue pourtant souvent la première étape à un paradigme de changement. Ils ajustent les indicateurs de ces applications pour générer leur propre outil d'aide à la décision³¹.

L'empreinte carbone ne mesure qu'une partie de la pollution émise par un événement, elle ne considère pas ses impacts immatériels que sont le bruit, la lumière, les ordures. Les indicateurs que sont l'eau, les sols, la biodiversité et la santé humaine sont peu considérés pour l'évaluation de l'impact environnemental d'un événement car ils ne s'inscrivent pas dans le schéma d'urgence climatique. Oscar, le logiciel historique de référence de l'opéra de Lyon, entame sa mue vers sa seconde génération avec le soutien de la Caisse des dépôts. En 2021, la mission au développement durable du ministère de la Culture a déposé une demande au PIA 4, afin que soit évalué le besoin de concevoir des calculateurs sectorisés qui puissent être accessibles pour tous. Elle s'inspire des actions de l'emblématique agence Julie's Bicycle³², référence internationale d'une politique publique culturelle écologique, par le British Council. Sa spécificité tient en particulier à la mise en ligne de calculateurs gratuits et de guides.

Pour une structuration du réseau

De nombreux professionnels engagés en faveur du développement durable, s'organisent en associations pour fédérer leurs démarches, partager leurs expériences, leurs moyens et leurs outils. Depuis peu, des associations, Les Augures et Arviva³³ exercent un rôle clé de conseil jusqu'alors manquant à l'écosystème d'une écologie culturelle. En juin 2021, les États généraux des festivals ont été l'occasion de présenter une première enquête sur le développement durable. Les festivaliers sont en effet historiquement les premiers et les plus mobilisés sur le sujet.

Le collectif des festivals en Bretagne sous l'impulsion de Béatrice Macé, le COFFES en Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce à Véronique Fermé, le REEVE en Pays-de-la-Loire, des associations régionales unissent des acteurs locaux, essentiellement du secteur public et du spectacle vivant. Les Hauts-de-France, la Normandie et l'Île-de-France n'ont pas développé ce maillage, il n'existe donc pas de telles structures dans ces régions ce qui peut étonner. Depuis 2012, les 9 plateformes régionales existantes se réunissent deux fois par an en une instance informelle : R2D2.

Dans le champ patrimonial, un Club du développement durable des établissements des établissements et entreprises publics (CDDEP) sous l'égide du ministère de la Transition écologique réunit les référents des établissements publics, dont plusieurs dépendant du Ministère

³¹ Constat ressorti d'un entretien avec Isabelle Luoni. Cf Annexe.

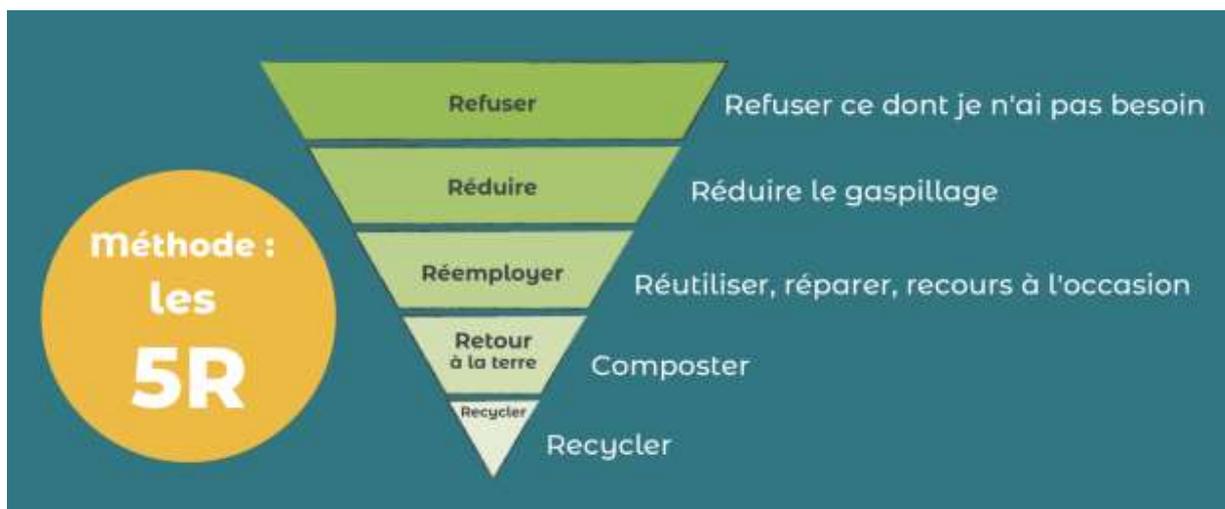
³² <https://juliesbicycle.com/>

³³ <https://arvivaorg.wpcomstaging.com/>

de la Culture³⁴. L'ICOM, l'IFROA, certains salons³⁵ programment des conférences sur l'écologie sans pour autant parvenir concrètement à s'organiser. Les services des bureaux d'études privés, comme Herry et Carbone 4, sont souvent sollicités par les acteurs privés pour établir le premier bilan carbone d'une structure.

³⁴ Le Louvre et la BNF furent parmi les premiers établissements culturels à y adhérer. En 2021, le CNC, l'Académie de France à Rome, la RMN-GP, Arte France et l'ENSA-Limoges y ont adhéré. L'ENSA-Limoges est d'ailleurs la première école d'art à intégrer ce club.

³⁵ L'édition 2021 du Salon international du patrimoine a notamment organisé plusieurs conférences sur des thématiques liées à l'écologie : « Le Patrimoine pour un tourisme durable », « Patrimoine et développement durable des territoires », « Dépolluer tout en conservant notre patrimoine ».



En 2015, à bord d'un ballon *Aérocène*, Tomas Saraceno établit un record en effectuant le premier et plus long vol habité avec pour toute énergie la seule chaleur du soleil. La toile de cette montgolfière – qui s'est offert un vol d'essai lors de la COP 21 à Paris – est entièrement composée de sacs en plastique récupérés. Droits réservés.

De la mutualisation, du recyclage et du don

La démarche d'éco-conception interroge le cycle de vie des matériaux, le fameux ACV³⁶ qui prône la réutilisation et la mutualisation des ressources. Une éco-cup doit être utilisée 7 fois avant d'être rentable d'un point de vue écologique. De la vaisselle non marquée est mise en commun entre différentes structures adhérentes à un réseau régional. Artistes, scénographes, décorateurs se fournissent dans des recycleries, en tirant en premier lieu un bénéfice financier. Ces ressourceries sont inégalement réparties sur le territoire.

Lancée en octobre 2020 par la secrétaire d'État auprès du ministère de l'économie, des finances et de la relance, une application type le Bon coin, (dons.encheres-domaines.gouv.fr) permet aux administrations d'État et à ses établissements publics de donner leurs biens mobiliers et leurs scénographies à d'autres administrations, d'autres établissements publics, ou à des entités telles que les associations d'utilité publique, les collectivités territoriales, les FRUP³⁷. En 2021, à l'initiative de sa fondatrice Fanny Legros et avec Carole Vegezzi, l'agence @Karbone lance Plinth, une plateforme numérique pour favoriser une économie circulaire qui ne soit pas l'apanage des institutions de l'État³⁸, et qui s'ouvre aux galeries et aux artistes.

En complément, une filière mal identifiée s'organise pour se porter intermédiaire entre les structures émettrices du don et les personnes qui en sont réceptrices. C'est là encore l'un des lieux où les professionnels confessent perdre beaucoup de temps et travailler seul à l'identification des bénéficiaires. De manière complémentaire, Isabelle Luoni de l'agence événementielle Hopscotch raconte chercher elle-même en amont de chaque achat le bénéficiaire du don, pour ajuster avec lui sa commande (taille, couleur, matière) en fonction de l'usage qui en sera fait en seconde main. Certains experts considèrent que les bénéficiaires éligibles aux dons sont encore trop restreints.

Les préconisations

- Considérer toutes les nuisances environnementales d'un événement.
- Soutenir la conception de calculateurs sectoriels pour l'écoconception d'événements et leur mise à disposition gratuite sur les sites ministériels sur le modèle anglo-saxon.
- L'accompagner d'un guide des bonnes pratiques. Ce projet est en cours au ministère, il a été confié au collectif Les Augures, en complément de la conception d'une exposition itinérante sur les initiatives du ministère et de ses établissements en matière d'écologie.

³⁶ Analyse Cycle Vie, la règle des 5 R : refuser ; réduire ; réutiliser ; recycler ; rendre à la terre.

³⁷ Loi n°2020-15 du 10 fév. 20 relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire + guide 2021 du donneur et mémento des dons.

³⁸ Je dois échanger avec Fanny Legros bientôt...

- Contribuer à la création de réseaux transdisciplinaires engagés en faveur du développement durable dans toutes les régions y compris dans les territoires ultramarins.
- Viser la structuration et l'animation d'un réseau national culturel écoresponsable qui réunisse les acteurs publics et privés et croise notamment les initiatives dans les domaines du tourisme, du sport et de l'enseignement.
- Développer un centre de ressources national qui mutualise ces acteurs, les initiatives, les outils, les formations, les dispositifs de soutien et les appels à candidatures pour une transition écologique de la culture.
- Développer un parrainage par les pairs. Réaliser des bilans carbone d'une sélection d'événements, par typologie de projets. Ces bilans types faciliteraient un premier autodiagnostic.
- Confier à une association nationale la création d'un annuaire et d'une carte des recycleries coordonner sa mise en ligne et sa large diffusion. Soutenir et étendre l'activité de sourcing conduite par la Réserve d'art en lien avec les industriels et les artistes.
- Contribuer à la création au développement d'associations et d'entreprises intermédiaires entre donateurs et bénéficiaires, qui mettent en œuvre l'ACV, par la mutualisation et l'up'cycling.
- Revoir le texte de loi sur la propriété de la personne publique car toutes les associations solidaires ne sont pas en droit de recevoir des dons.

Le rôle de la gouvernance dans la mise en œuvre d'événements temporaires durables

« La gouvernance de l'organisation publique est le système par lequel l'organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre son objectif ».

Gouvernance responsable et transparence, norme ISO 26000

Problématique et constats

Les événements temporaires s'inscrivent dans la politique générale d'une structure publique ou privée, quels que soient son organisation et son statut (établissement public, service à compétence national, association, entreprise, organisation professionnelle...). Ils peuvent constituer une part majoritaire de son activité (l'organisation d'un festival par exemple) ou ne représenter qu'un pan de son action au regard de ses autres missions (l'organisation d'une exposition temporaire au sein des musées par exemple).

La définition et la mise en œuvre de cette politique générale sont confiées à une direction dont l'action est cadrée par une lettre de mission (ou toute autre forme de document formalisant les objectifs à atteindre) et encadrée par différentes instances et tutelles.

Les entretiens conduits par le groupe de travail avec différents acteurs du champ culturel révèlent que la « sensibilité » des dirigeants aux questions de RSO sont déterminantes dans la mise en œuvre, ou pas, d'événements temporaires durables : un dirigeant pas ou peu sensible à la question de la transition écologique ne sera pas en mesure d'en faire un levier ou de lui conférer une dimension stratégique dans l'organisation d'événements temporaires, alors même que ses équipes sont parfois très en attente à cet égard et développent des initiatives originales.

Néanmoins, on note des évolutions très rapides à cet égard car de plus en plus de candidats à des postes de direction d'institutions culturelles placent la RSO au cœur de leur projet artistique, construisent leurs projets événementiels autour de cette problématique et sont moteurs dans les changements de pratiques. Le LAM de Villeneuve d'Ascq - Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut – a ainsi intégré les questions de RSO à sa gouvernance, au point d'organiser une Université d'été autour du thème « Art et Développement durable » (reportée en raison de la situation sanitaire). Parmi les thématiques évoquées figure celle de l'organisation d'événements interrogeant les liens entre art et écologie. La réflexion et les ambitions de ce musée sont en cohérence avec le plan « Climat, air et énergie » portée par la métropole européenne de Lille (MEL). Autre exemple, le Théâtre de l'Union (Limoges) a vu arriver récemment une nouvelle directrice, Aurélie van den Daele, dont le projet est celui d'un « écosystème habité d'artistes plaçant l'écologie et le vivant comme moteurs de la création ». Elle entend mettre en scène une saga autour de la « Forêt monde » qui se déclinerait au théâtre de l'Union, mais également dans les espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà même du dirigeant, toutes les personnes associées à la vie de l'organisme sont par ailleurs de potentiels acteurs de la transition écologique : ainsi des instances de gouvernance, à l'image des conseils d'administration.

Les freins auxquels peut se heurter une direction dans la mise en place d'événement responsables et durables sont de différentes natures. Ils peuvent tenir à une forme de résistance à l'égard de nouvelles pratiques et à leurs conséquences sur l'activité : « force des habitudes » et peur d'une surcharge de travail liés à l'éco-conception, crainte de remettre en cause des modèles éprouvés (ex : les expositions temporaires dans les musées...). *A contrario*, le foisonnement d'initiatives individuelles sans feuille de route portée par la gouvernance constitue une autre forme de complexité, car il ne permet ni de hiérarchiser les actions, ni de les valoriser, ni de capitaliser l'expérience : ce point a notamment été souligné par Elsa Borromée (Universcience) lors d'un entretien sur la mise en place de pratiques éco-responsables.

Enfin, dans certaines organisations professionnelles où les métiers liés à l'événementiel sont très variés, tous les membres/administrateurs ne ressentent pas le même degré d'urgence à l'égard des problématiques de développement durable : ainsi du PRODISS (Syndicat national du théâtre vivant et de la variété), qui regroupe les producteurs et diffuseurs de spectacles, les organisateurs de festivals et les exploitants de salles. Dans les deux premières professions, la production de déchets, bien qu'elle soit très importante, est moins « visible » que chez les secondes, et elles sont donc généralement moins sensibles à ces questions. Par ailleurs, une part importante des entrepreneurs culturels qui organisent des événements sont des TPE, qui n'ont pas nécessairement les ressources humaines pour faire face à ce qu'ils perçoivent comme de multiples « injonctions ».

Et certaines questions sont particulièrement sensibles : ainsi, la nécessité de diversifier les ressources propres et de rechercher du mécénat peut parfois conduire à un conflit entre les valeurs d'une institution/organisation et l'image d'un mécène (*Cf. Infra*). La perte d'indépendance à l'égard de mécènes est un risque auquel peut être confronté un dirigeant. De surcroît, ces conflits de valeurs peuvent susciter de vives réactions lorsqu'ils sont associés à un événement.

Des initiatives à suivre

Des initiatives pour fédérer les dirigeants existent déjà, qui se sont mises en place au cours des deux dernières décennies. Elles sont de plus en plus nombreuses, et connaissent depuis la crise sanitaire un développement sans précédent. Des systèmes normatifs existent également, qui offrent un cadre réglementaire et permettent aux organismes de s'engager dans une démarche de labellisation.

Des outils et des normes

Publiée en 2010, la norme ISO 26000 est le premier standard international en matière de RSE et elle place la gouvernance de l'organisation au cœur d'une démarche de développement durable. La norme ISO 20121 est quant à elle entièrement tournée vers les événements : cette norme a été élaborée pour promouvoir une consommation responsable et atténuer les effets négatifs des événements sur les infrastructures et les services publics locaux. Elle permet de maîtriser l'impact social, sociétal et environnemental d'un événement.

La démarche de certification à la Norme ISO 20121 apporte un cadre formalisé et une méthodologie de travail transversale permettant d'impliquer collectivement les parties prenantes dans ce processus, permettant un suivi structuré et une évaluation constructive des actions menées. La démarche de certification à la Norme, impliquera l'ensemble d'une structure, afin de créer une synergie de travail collective autour de l'amélioration continue des pratiques. Le recours fréquent à un prestataire / AMO dans ce type de démarche permet aussi un retour d'expériences et un transfert de compétences réalisé tout au long de la démarche à travers les différentes modalités d'intervention. Un soin particulier doit d'ailleurs être porté à la formation de la personne ou les personnes en charge de l'animation de la démarche en interne notamment pour garantir un pilotage adapté et efficace sur le long terme.

Dernier avantage, la démarche envers une norme permet un suivi long terme (pour conserver cette norme) et évite tout « retour en arrière » ou perte d'énergie (par exemple lors d'évolutions RH au sein de la structure / collectivité).

La loi Pacte (2019) permet quant à elle aux entreprises de mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie.

Des acteurs qui se fédèrent

Le Club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP), sous l'égide du Ministère de la Transition écologique, a été pionnier en la matière : créé en 2006, il rassemble aujourd'hui plus de 110 organismes publics engagés dans une démarche active de développement durable. Il s'agit d'une communauté de pairs qui s'engagent en signant la Charte développement durable des établissements publics et entreprises publics. Au sein de ce club, des acteurs culturels ont développé une expertise spécifique à l'égard des événements culturels temporaires, dont ils font bénéficier une large communauté : mise en ligne de guides méthodologiques, expertise... (guide d'éco-conception des expositions d'Universcience par exemple).

Les États Généraux des festivals constituent également un moment d'échange qui placent les enjeux DD au cœur des discussions (voir par exemple la restitution par Béatrice Massé et Marilyne Lair des travaux sur le développement durable issus des réponses de 818 festivals). Quant au Conseil international des Musées (ICOM), il vient de lancer une grande consultation sur le développement durable dans les musées.

L'Union Française des Métiers de l'Événement (UNIMEV) est une organisation professionnelle qui regroupe 400 adhérents. Elle propose un outil pour calculer l'impact environnemental, social et sociétal d'un événement et organise des formations spécifiques liées à la mise en place

d'événements durables : « Transformer ses événements pour contribuer à la transition écologique et solidaire », « Hybrider ses événements » ...

Des projets exemplaires en matière de gouvernance

Au cours des entretiens ont été évoqués plusieurs exemplaires portés par la gouvernance et évalués au fil du temps. En 2017, le Conseil d'administration d'Universcience a ainsi approuvé la politique de RSO développée en cohérence avec le projet d'établissement 2017-2020. Au sein de l'agence France Muséum, Katia Cartacheff (directrice des opérations) a fait de la formation des équipes une priorité et a mis en place un outil de mesure RSE de chaque projet (exposition, mouvement d'œuvre...). Le rapport d'activité annuel de l'agence événementielle Hopscotch intègre quant à lui des données RSE pour chacun de ses événements (ex : bilan carbone, nombre d'heures sous-traitées auprès de l'ESS...). L'agence a également reçu la certification ISO 20121.

Ces démarches n'excluant pas, parfois, une certaine « prise de risque », notamment lorsqu'elles vont à l'encontre de certaines pratiques établies depuis longtemps. Au Festival Off d'Avignon, dans un contexte très libéral et peu régulé, Pierre Beyffette (président de l'Association Avignon Festival et Compagnie de 2016 à 2020) a enclenché une dynamique afin de mettre en place d'une stratégie RSO afin d'être certifié ISO 26000. La RSE a été déclinée autour des axes suivants : redevabilité, transparence, éthique, transparence (lutte contre la corruption, respect de la concurrence), reconnaissance, légalité, normes internationales de comportement et Droits de l'Homme (vigilance, droit au travail, relation employeur/employé...). Ce champ d'action a été divisé en trois domaines : la responsabilité sociétale de la structure elle-même, la responsabilité envers l'environnement, et enfin, l'environnement du festival (salariés et publics).

Des appels à candidature

Les dispositifs de soutiens pour accompagner la transition écologique des acteurs de la culture ne sont pas suffisamment connus. Pourtant, l'AFDAS³⁹ accompagne les structures pour la mise en place d'une stratégie RSE. Cette formation a raison de cinq jours par an permet aux auditeurs de se fixer les bons objectifs et de disposer d'outils d'aide la prise de décision. L'ADEME émet plusieurs appels à projets auxquels seraient éligibles les professionnels de la Culture⁴⁰.

Enfin les collectivités, comme la région Sud peuvent également lancer des appels à projet pour le développement durable (ex : zéro plastique en région sud autour de manifestation).

³⁹ Assurance Formation des Activités du Spectacle, opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs financerait déjà l'accompagnement pour la mise en place d'une stratégie RSE, 5 journées/an.

⁴⁰ aide pour le diagnostic et l'étude d'accompagnement par des prestataires externes ; aide au changement de comportement sur le « changement climatique » ; aide dans le cadre d'un contrat d'objectif

Les préconisations

- Court terme :
Inciter les institutions publiques à signer la charte développement durable des établissements publics.
- Court et moyen terme :

Favoriser une culture de « management du développement durable » et instaurer un « management environnemental » dans la gouvernance des établissements :

- Intégrer les critères de connaissance de la RSO dans le recrutement, puis dans l'évaluation des dirigeants. Veiller à ce que les dirigeants déjà en place aient reçu ou reçoivent une formation RSO et connaissent les enjeux climat-énergie.
- Mise en place, par la gouvernance, d'une feuille de route qui définisse des objectifs RSO à court, moyen et long terme.
- Accompagner financièrement les structures dans le recrutement de compétences spécifiques autour des questions écologiques des événements culturels
- Placer la RSO au cœur du plan des formations des équipes, puis intégrer ce critère dans les entretiens d'évaluation (ne pas faire le second sans le premier).
- Favoriser les initiatives individuelles vertueuses en les reconnaissant et en leur donnant une visibilité (management « bottom Up ») : mobiliser les « pépites » (ressources internes) qui sont à l'origine d'initiatives innovantes.
- Piloter et évaluer les événements avec des indicateurs liés au développement durable : bilan carbone, étude d'impact, achats responsables, emploi des matériaux...
- Former à l'arbitrage dans l'éco-conception

De manière plus générale, accompagner et inciter les structures culturelles et les collectivités et Etat à s'engager plus fortement dans la certification et la logique de normes iso

- A moyen terme :

Pour l'État – Ministère de la Culture, reprendre l'une des revendications de l'Appel des indépendants :

Face au constat actuel que mesurer l'impact réel des mesures écoresponsables engagées par les festivals et les structures culturelles permet d'évaluer le bien-fondé de ces pratiques, de proposer des actions concrètes pour s'améliorer et le valoriser auprès du grand public, et dans l'objectif de mesurer l'impact réel des mesures éco-responsables engagées par les festivals et les structures culturelles.

Afin de disposer de données globales pour le secteur culturel, demander la création d'une mission spécifique au sein du « Département des Études de la Prospective et des Statistiques » du ministère de la Culture, disposant d'une réelle indépendance scientifique dans la conduite et la restitution des travaux sur l'impact des activités culturelles sur l'environnement.

Engager les mécènes dans l'évolution des pratiques :

- Au sein de chaque organisme, favoriser la mise en place d'un comité d'éthique afin de veiller à l'adéquation entre les valeurs de l'organisme et les valeurs d'un mécène associé à un événement temporaire pour éviter tout conflit de valeurs.
- Inciter les mécènes à une pratique vertueuse en les associant à un événement vertueux.
- Favoriser une culture de la bonification plutôt que celle de la sanction.
- Encourager le développement et la communication de l'offre d'appels à candidature de l'ADEME⁴¹ sur les enjeux de développement durable, à destination des professionnels et des structures du secteur de la culture.
- Encourager l'élargissement du catalogue de formations des OPCO⁴² sur les enjeux de développement durable à destination des artistes et des professionnels de la culture et œuvrer à sa diffusion

La question du modèle économique et du mécénat

Les nécessités de rentabilité des événements culturels contraignent les organisateurs à la mise en place de modèles économiques élaborés. Ces sujets qui permettent d'évaluer les potentialités de

⁴¹ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

⁴² Ex : AFDAS (Assurance Formation des Activités du Spectacle), opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs financerait déjà l'accompagnement pour la mise en place d'une stratégie RSE, 5 journées/an.

marché et les chiffres d'affaires atteignables concernent tous les domaines des établissements culturels et, plus largement, de la production d'événements.

Sont ainsi directement concernés par le modèle économique la billetterie, les boutiques et produits dérivés, la restauration (associée parfois à la location d'espaces) et évidemment les partenariats et mécénats.

L'intégration du développement durable dans ce modèle peut paraître antithétique voire contreproductif dans le cadre d'une démarche de rentabilité.

Un tel modèle induit le plus souvent une hausse de la fréquentation. Cet état de fait porte en lui la macule originelle qui implique une empreinte carbone et environnementale de plus en plus importante. Les indicateurs culturels eux-mêmes prennent comme référence le nombre de visiteurs dans les lieux et événements culturels. Ainsi mesure-t-on le succès d'un événement à sa fréquentation mais aussi, parallèlement et presque malheureusement, à son empreinte environnementale...

Quelle alternative pourrait être proposée à ce modèle ? L'augmentation du prix du billet d'entrée ? Il serait malvenu, dans un contexte bien installé de démocratisation culturelle, d'accessibilité et d'inclusivité de ces événements, d'augmenter les tarifs et d'ainsi réserver la Culture à une frange aisée financièrement de la population.

Faudrait-il alors décorrélérer la rentabilité et l'économie de la Culture ? Cette vision utopique de la Culture est malheureusement, dans notre contexte socio-économique, absolument impossible à mettre en œuvre. Dans le milieu des musées, la crise est depuis plusieurs années bien connue et étudiée⁴³ : la nécessité d'évolution des modèles économiques a été unanimement reconnu. En effet, la hausse de fréquentation est essentiellement due à des entrées gratuites et, si les musées remplissent ainsi leur objectif de démocratisation, leur rentabilité s'en trouve d'autant fragilisée qu'évidemment, hausse des visiteurs implique frais de fonctionnement en hausse : conservation et conservation préventive des collections (contrôle du climat notamment), surveillance, renouvellement de la programmation culturelle...

Aussi, une piste souvent évoquée est l'apport de ressources extérieures au premier desquelles le mécénat. Celui-ci peut ainsi être une condition essentielle à la tenue de certains événements qui ne peuvent se tenir qu'à condition d'avoir un financement externe. Si la solution semble presque « magique », cependant le mécénat demande en interne une équipe dédiée pour la recherche, mais également pour le suivi de ces opérations, face à des mécènes souvent exigeants et soucieux de voir leur image bien représentée dans le musée.

Le choix des mécènes s'avère également parfois source de complexité. Le choix d'un mécène, jamais anodin, peut en effet rejaillir de façon négative sur l'établissement⁴⁴. Il apparaît donc essentiel pour les établissements culturels et producteurs d'événements de s'interroger sur leur manière de faire appel à des subsides extérieurs

⁴³ Un colloque consacré à ce sujet a été organisé par le Service des musées de France en 2015 intitulé « De nouveaux modèles économiques pour les Musées de France ? »

⁴⁴ Les actions de Greenpeace au Louvre pour protester contre le mécénat de la Fondation Total, ont eu un retentissement important dans la presse et, par conséquent, dans l'opinion.

L'utopie d'un mécénat vertueux ?

Dans son rapport de 2007, Dominique Legrain, de l'inspection générale de l'Environnement⁴⁵ souligne le divorce entre le monde de l'entreprise et le monde de l'environnement. Le mécénat d'entreprise, dans la mesure où il s'inscrit dans une logique de performance, et non de charité, serait donc ainsi une chance pour l'environnement.

Les fragmentations appliquées au mécénat pourraient cependant être un frein à cette performance, car mécénat environnemental et mécénat culturel sont encore souvent présentés côte-à-côte et pas forcément de façon complémentaire, posant ainsi le constat d'un investissement différencié, et pour l'instant en faveur du mécénat culturel⁴⁶. Cependant, il est à craindre qu'avec la crise sanitaire, les crédits provenant du mécénat culturel (qui repose en majeure partie sur des petites et très petites entreprises qui s'engagent sur des initiatives locales, et qui sont donc celles qui ont été le plus touchées par la crise) ne tendent à s'amoinrir⁴⁷ et entraîne ainsi une compétition entre les différents types de mécénat.

La complémentarité de la Culture et de l'environnement va pourtant de soi : que ce soit au niveau social ou sociétal, Culture et environnement participent d'une même dynamique de co-construction de la société.

Intégrer la démarche écologique et DD dans les opérations de mécénat peut donc être une manière de lier Culture et environnement, en soumettant par exemple l'utilisation de moyens financiers issus du mécénat au respect des principes écologiques. Éviter par exemple l'utilisation de matériaux non recyclables, ou au contraire encourager à l'utilisation de remploi, limiter les déplacements de personnes et de matériaux... sont autant de premières pistes que les bénéficiaires de crédits pourraient mettre en œuvre.

L'avenir semble donc être au mécénat croisé, ou décloisonné, qui permet de conjuguer mécénat environnemental et culturel dans des objectifs d'intérêt général. De même que l'on peut parler d'une capacité « naturelle » du mécénat environnemental à s'inscrire dans un mécénat croisé, de la même manière ce terme peut aussi être appliqué au mécénat culturel.

Les champs d'un tel mécénat croisé sont pour l'instant assez restreint : ils concernent avant tout la protection des sites et monuments, à l'instar des actions menées par la Fondation du patrimoine.

Les actions en matière d'éducation artistique et culturelle peuvent aussi activement participer de ce mécénat croisé : certains établissements patrimoniaux, aux collections liées au patrimoine

⁴⁵ LEGRAIN (Dominique), *L'environnement nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise*, 2007, IGE 06/045.

⁴⁶ Voir à ce sujet l'entrevue de Monique Barbaroux pour Admical : <https://admical.org/expertise/culture-et-environnement-mecenes-croisons-les-deux> : 25% des sommes récoltées pour le mécénat culturel contre 7% pour le mécénat environnemental.

⁴⁷ <https://www.la-croix.com/Culture/Le-mecenas-culturel-pas-encore-diminue-2021-01-26-1201137131>

scientifique, technique et naturel, mais aussi les musées dits de société, seraient tout-à-fait désignés pour mener de telles actions liant à la fois environnement et culture⁴⁸.

Les préconisations

- Organisation d'un séminaire annuel des responsables mécénat du ministère de la Culture et de l'Environnement pour partager les bonnes pratiques et l'actualité.
- Établir en région des correspondants mécénat au sein des DRAC et des DREAL.
- Identifier une ou deux fondations (type Fondation du patrimoine pour le champ patrimonial) dédiée au mécénat croisé culturel et environnemental dans les secteurs de la création, du patrimoine et de l'événementiel.
- Publication d'un guide sur le mécénat croisé permettant d'avoir un état de l'art sur la question dans les domaines réglementaires et offrant un annuaire de correspondants en région.

⁴⁸ Lire par exemple cet article, déjà daté, *Quand l'écologie devient objet(s) de musée* par Marie Robert et Mathilde Leroux : <https://journals.openedition.org/ocim/269>. Les musées intègrent par ailleurs désormais la question environnementale dans leur Projet scientifique et culturel, comme le musée national de la Marine.

L'éco-conditionnalité

L'éco-conditionnalité est un principe mis en place par les pouvoirs publics concernant la délivrance de certains achats, de certaines aides financières publiques et de déductions fiscales à condition de réaliser des actions précises en faveur du développement durable.

Il s'agit ici de renforcer cette démarche, et de l'étendre à l'ensemble des sujets du développement durable, au-delà du « cœur de cible » de la transition énergétique.

Problématique et constats

Les collectivités souhaitent développer une démarche auprès de leurs partenaires pour diffuser les valeurs et objectifs portés par le plan de mandat et/ou un programme électoral.

La mise en cohérence des subventions versées aux organismes extérieurs est l'un des éléments qui peut servir de support à cette démarche.

L'éco-socio-éga-conditionnalité peut impacter, plus ou moins, les montants des subventions versées, elle peut s'appliquer en tout ou partie, et en cumul ou exclusif sur :

- sur leur éligibilité : acceptation ou refus de subventionner l'organisation en exigeant un socle de critères préalables ou une labellisation obligatoire (cf. politique nationale de rénovation énergétique),
- sur le calcul du montant de la subvention : par exemple selon un système de critères sanctionnés en points, ensuite valorisés en euros (utilisé par plusieurs collectivités essentiellement pour les sports tout en maintenant l'arbitrage politique final),
- dans un cadre de bonus/ malus « complémentaires » aux subventions-socle déjà validées.

Des démarches différentes apparaissent souvent au sein des collectivités, et davantage depuis les récentes élections locales (en 2021 pour les villes et aggro, en 2022 pour les départements et régions).

Plusieurs directions s'engagent parfois dans des travaux avec des méthodologies et outils variés, allant jusqu'à des labellisations ou au calcul des subventions à verser selon des critères et indicateurs complexes.

On constate assez souvent un manque de coordination interne dans les collectivités.

En cas de critérisation des subventions sans mise en cohérence méthodologique préalable, ni vérification de la capacité interne à mesurer les indicateurs arrêtés ou les impacts d'une automatisation des calculs, la démarche peut être de faible impact voire contreproductive.

Le risque encouru actuellement par les services est un déploiement dispersé d'énergies et une déperdition de moyens sur un sujet pourtant priorisé.

Quelques exemples de plusieurs collectivités montrent que les réussites sont liées à des déploiements volontaristes mais aussi accompagnés et progressifs, voire co-construits avec les partenaires, soit un délai de 3-5 ans avant tout impact financier.

Les alertes portent sur la cohérence, le risque juridique et l'absence de méthodologie commune de ces démarches.

Cohérence et temporalité :

L'exemplarité d'une collectivité pourrait être questionnable en cas d'application immédiate d'une conditionnalité des subventions alors que ses propres objectifs sont en cours d'élaboration (par exemple guide des achats responsables sur les marchés publics)

Il y a un risque de perte de crédibilité auprès des organismes extérieurs, notamment pour des associations multi-activités, a fortiori si différentes méthodes sont pensées en parallèle :

- Directions susceptibles de financer avec des définitions et critères de conditionnalité qui pourraient s'avérer différents voire divergents : des tests d'automatisation montrent des incohérences d'attribution en fonction des objectifs retenus (ex : mixité ou féminisation dans les organismes sportifs) ;
- Soutiens exceptionnels par le biais des fonds d'urgence ou de relance à la suite de la crise sanitaire, qui pourraient s'annuler quelques mois après du fait d'une modulation de subvention liée à une automatisation / critérisation mise en œuvre rapidement.

Risque juridique et perte de « pouvoir discrétionnaire »

La principale caractéristique d'une subvention est d'être attribuée sans contrepartie : elle présente un caractère discrétionnaire pour la collectivité qui l'accorde. Une entité n'a aucun droit à l'attribution ou au renouvellement d'une subvention d'une année sur l'autre. L'instauration de critères conditionnant « automatiquement » les montants versés constitue un risque de contestation et de contentieux, donc de perte d'autonomie de décision.

Le sujet est complexe, il nécessite une vision d'ensemble pour pondérer avec justesse et efficacité entre écologie, social et égalité selon les politiques publiques et les zones concernées :

- Le terme de conditionnalité peut être nuancé afin d’accompagner les associations à l’atteinte d’objectifs d’éco-socio-éga-responsabilité.
- Le « pouvoir discrétionnaire » de décision doit être préservé pour éviter une stricte automatisation des montants versés et promouvoir la transition écologique, sociale et égalitaire tout en conservant une autonomie d’arbitrage des situations particulières.
- Le dialogue de gestion avec les associations, quand il existe, doit rester un outil de décision afin de tenir compte du contexte spécifique du tiers concerné, notamment géographique ou exceptionnel (ex : dans les quartiers prioritaires politique de la ville, en cas de crise).

Suivi et méthodologies

La mise en place d’un dossier unique et/ou d’un dossier de subvention clair et formaté est nécessaire ainsi que d’indicateurs partagés. La démarche d’éco-socio-éga-responsabilité doit être retranscrite dans cet outil. La possibilité de contrôle par la collectivité de ces données déclaratives reste à définir, ainsi que les moyens humains potentiellement nécessaires à ce contrôle.

Éléments clés à définir en amont

- Quels sont les objectifs politiques partagés ?
 - Accompagnement et sensibilisation ou conditionnalité immédiate ?
 - Quels objectifs concrets retenir pour chaque conditionnalité (écologie, social, égalité) et quels indicateurs associer à chacun ?
 - Moduler les objectifs et indicateurs en fonction des politiques publiques considérées ? Définir un socle commun et des objectifs et indicateurs optionnels par politique publique ou type de tiers ?
- Sous quelle temporalité ?
 - Phase de concertation interne ?
 - Co-construction avec les partenaires déjà subventionnés ?
 - Expérimentation et déploiement ?
- Quels leviers existent déjà ou sont à développer ?
 - Benchmark des pratiques des différents secteurs, d’autres collectivités

- Chartes, labels, réseaux et formation, avec bonus pour les structures déjà impliqués dans ceux-ci ?
- Quels moyens seront dédiés ?
 - Si des subventions « incitatives » sont utilisées, quelle enveloppe ?
 - Quels moyens de contrôle seront déployés par rapport à des critères essentiellement déclaratifs sur le fonctionnement des associations ?

Le portage politique est le premier élément à définir pour que ce projet garde une cohérence transversale, notamment avec les labellisations et bonnes pratiques existantes.

Les préconisations

- Sur un territoire, la cohérence institutionnelle est primordiale pour les organismes susceptibles d'être cofinancés par d'autres collectivités du territoire engagées dans des démarches semblables d'éco-socio-éga-responsabilité et de l'Etat.

Propositions :

- S'engager sur un dossier unique, ou un bonus unique, attribué par l'ensemble des partenaires à une structure qui s'engage dans le Développement durable. Rédiger, entre partenaires financeurs et professionnels, une charte du développement durable.
- Aider systématiquement par bonus des structures déjà membres de réseaux et de labels ECO-DURABLE.
- Ne plus subventionner les structures n'ayant pas réalisé un bilan carbone auto-administré (type ADEME) sur son édition n-2.
- Bonus et aide financière sur les structures s'inscrivant la démarche de label norme type ISO 20121 ou plan RSE / RSO précis sur les questions écologiques.
- Préparer l'avenir.

Aider de manière forte et automatique les structures et événements en lien avec l'Educatif sur ces thématiques (par ex. un Festival qui anime des ateliers sur l'année avec des écoles).

- Encourager au collectif.
- Aider de manière forte et automatique les structures et événements qui créent un collectif professionnel et « bénévoles – citoyens » afin de partager ces enjeux et les manières d'y répondre.

- Mettre en œuvre le compagnonnage pour l'accès aux responsabilités et le partage de compétences entre les adhérents.

Extrait d'une structure lyonnaise engagée : Ainsi, la participation des adhérents aux différentes instances de l'association est encouragée, notamment par la création de conseils de maison ou de commissions de travail dans lesquelles les adhérents peuvent se retrouver pour échanger, discuter, décider de projets, d'actions, d'événements de petites ou grandes ampleurs. Dans ces moments-là, les adhérents peuvent expérimenter la prise de décision et l'organisation collective. Il n'existe pas de « petit » niveau de prise de décision, ni de choix d'investissement. Que ce soit dans la prise de décision au sein d'un CA ou dans la mise en œuvre d'un événement, toutes les actions mises en œuvre le sont dans un cadre collectif. Par ce biais-là, tous les adhérents peuvent partager, expérimenter la prise de décision. Ainsi, tout un chacun va se créer son propre parcours, afin de cheminer de simple adhérent à citoyen actif, au sein d'une organisation qui œuvre pour l'intérêt général. Les administrateurs les plus anciens et les salariés sont présents pour accompagner, soutenir, aiguiller ces nouveaux parcours. Une attention particulière est portée en direction des jeunes adhérents pour leur permettre d'accéder aussi aux responsabilités. Une attention est portée à la possibilité pour chacun d'avoir le choix de participer ou pas, de prendre des responsabilités, il est important que les gens « s'autorisent ».

- Critériser et formuler des exigences au-delà du projet artistique sur :
 - les fournitures
 - leurs contrats (type électricité)
 - leurs circuits courts (nourriture, décors, etc).
 - leur politique d'achats durables
 - leur gestion des déchets
 - leurs gestions des mobilités (artistes et spectateurs)
 - leurs bâtiments, siège social et lieu de monstration
 - la biodiversité et la valorisation / protection d'un patrimoine naturel
 - l'engagement à utiliser une monnaie alternative
 - l'engagement sur une communication raisonnée (moins de papier, etc.).
- Dans l'objectif de sensibiliser et accompagner les financeurs, publier un document d'information précisant les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre lors de l'organisation d'un événement. Ce guide orienterait le financeur dans ses choix, lui permettrait de repérer les projets qui manquent d'ambition dans leur stratégie et de conseiller les structures au début de leur réflexion.

Annexe : liste des événements retenus

Festivals : récurrence annuelle, plusieurs évènements mais une seule direction artistique, occupation de lieux divers éphémères ou non, portée locale, sur quelques jours, organisés par des associations, sur une thématique ou autour d'un médium : spectacle vivant, photographie, cinéma

Festival d'Avignon
Festival d'Aurillac

Les Rencontres photographiques d'Arles
Festival de Perpignan

Festival d'Aix
We love green
Vieilles Charrues
Rock en Seine
Nuits sonores
Francophonies Limousin (Zébrures d'automne)

Festival numérique d'Enghien
Festival de Cannes
Festival étranger (Burning man)

Biennales : récurrence tous les 2 ans, plusieurs évènements autour d'une thématique pour une ou plusieurs directions artistiques associées, occupation de lieux divers éphémères ou non, portée internationale, sur plusieurs mois, organisée par des institutions, un seul médium

Biennale de Venise (architecture, cinéma, arts visuels)
Biennale de Lyon

Journées nationales : récurrence tous les ans, hétérogénéité des évènements, organisées par l'Etat ou collectivités, fédérateurs de plusieurs lieux, portée nationale, gratuité, sur un ou 2 jours,

Journées nationales de l'architecture
Journée européennes de l'architecture
Nuit blanche
Fête des lumières

Expositions : accrochages temporaires dans les collections, expositions temporaires dans le cadre de la programmation d'un lieu culturel (2 mois), résidences et itinérances

Musée Beaux-Arts de Lyon
Confluences
Musée d'Orsay
Musée Guimet
RMN
Palais de Tokyo
Musée maritime Saint-Malo

BnF
Universciences
Louvre
Versailles
Paris musées
Institut français

Annexe : liste des personnalités rencontrées et questionnaire



Formulaire d'entretien dans le cadre du Cycle des Hautes Etudes pour la Culture 2020-2021, GT1

EVENEMENTS CULTURELS TEMPORAIRES ET PRATIQUES ECORESPONSABLES : RELEVER LE DEFI DU TEMPORAIRE DURABLE

Expositions, spectacles, festivals, événements éphémères sur l'espace public, installations, rencontres : le secteur culturel est à l'origine de nombreux événements dont la production doit être repensée dans son ensemble pour limiter son impact environnemental. Ces changements à opérer s'entendent tout autant dans les modes de production (écoconception, réemploi et économie circulaire notamment pour les biens de scénographie, circuits courts), dans l'incitation des publics à modifier leurs usages, dans la diffusion des œuvres sur les territoires (tournées des spectacles, itinérances d'expositions), mais aussi dans la conception même des événements. Comment concevoir autrement les événements culturels dans un contexte qui, en tout état de cause, pour des raisons sanitaires et économiques, a montré les limites de la dépense, de la massification et de la consommation passive ? Quels nouveaux modèles de monstrosités et de rencontres inventer qui puissent proposer une sociabilité plus durable ? Les acteurs du monde des musées, des centres d'art, du spectacle vivant et en particulier des festivals se sont déjà engagés dans la voie du changement. Comment accompagner ces mutations, et les aider à concilier sobriété, liberté et ambition artistique ? Quels dispositifs de soutien peuvent être mis en place pour accompagner ces efforts ?

Date :

Entretien conduit par : NOM Prénom

Avec : NOM, Personne

Fonction :

Structure :

Ville :

Contact (optionnel) :

- Pourriez-vous décrire votre implication en matière d'écologie culturelle ?
- Quelles sont les propositions innovantes et durables impactantes que vous avez pu constater dans votre secteur, à l'échelle locale, nationale, internationale ?
- Au regard de la crise sanitaire et économique actuelle, quels seraient, selon vous, les nouveaux modèles de monstration et de rencontres à développer ?
- Comment sensibiliser, accompagner et aider les acteurs culturels qui souhaitent opérer un changement de leurs pratiques (dispositifs de soutien, financement, accompagnements), en maintenant une programmation artistique exigeante ?
- Peut-on engager le public dans ces transformations, comment ? Y-a-t-il des études existantes sur ce sujet, des études à mener ?
- Quelles sont les entraves (normes, lois, organisation...), les limites rencontrées (itinérance), à une transformation responsable environnementale et sociale des événements temporaires culturels en fonction de leur typologie ?
- Quelles seraient les outils et les moyens à développer (réseaux associatifs, application numérique pour l'évaluation empreinte carbone) pour opérer et permettre l'accélération de cette transition écologique culturelle globale ?
- Avez-vous des souhaits, des inquiétudes, que vous aimeriez partager avec nous ?

Entretien (champ à compléter)





MEMO : points importants à retenir pour la synthèse :

- * Exemplarité d'un projet évènementiel pour un secteur culturel spécifique ;
- * Exemplarité d'une démarche au global ;
- * Solution à mettre en œuvre à court-moyen terme ;
- * Solution à mettre en œuvre à moyen-long terme.

Entretien (champ à compléter)



Festivals :

Collectif des éco-festivals COFEES (Véronique Fermé, responsable RSE et développement durable).

Festival off d'Avignon (Pierre Beffeyte)

Transmusicales de Rennes (Béatrice Macé)

Musée/Expo :

Louvre (Maxime Caussanel, responsable RSO)

Universcience (Mai Nguyen, responsable RSO)

Muséum national d'Histoire naturelle (Elsa Boromé, conseillère DD)

RMNGP (Juliette Armand, directrice événements et exploitation)

Art contemporain :

Ars nova/Art Explora (Blanche de Lestrangé et Bruno Julliard)

Arviva

Autres :

PRODISS (Malika Séguineau, DG)

Les Augures

Azimio (Nora Youcefi, gestion des déchets et projet écologie et design pour le Parc de La Villette)

Agence Hopscotch (Isabelle Luoni, événementiel)

L'appel des indépendants

Annexe : Dates et chiffres clés écologie et culture

1997 : Protocole de Kyoto sur la limitation des gaz à effet de serre (GES).

2001 : 3^{ème} rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat en 1988), il estime entre 1,4 °C et 5,8°C le réchauffement d'ici 2100 et impute à l'activité humaine une large part de ce réchauffement.

2010-2013 : Stratégie Nationale du Développement durable (SNDD) et première Stratégie ministérielle de Développement durable (SMDD).

2011-2020 : Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), concernent également les agents du ministère de la Culture et de la Communication. Cette question est portée au plus près d'eux sur leurs lieux de travail, d'une part en faisant la promotion de tout projet contribuant à la préservation de la biodiversité, d'autre part en développant l'alimentation biologique comme vecteur de santé publique, enfin en imaginant des initiatives d'information et de sensibilisation de chacun.

2015 : accords de Paris par 196 Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), lors de la COP21. L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

2015-2020 : Stratégie nationale de transition écologique vers un Développement durable (SnTEDD) qui se décline pour chaque ministère en stratégies ministérielles (SmTEDD). La SmTEDD du ministère de la Culture et de la Communication est une stratégie RSO 2016-2020. Enfin, le volet environnemental correspond pour l'essentiel au Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) prévu par la circulaire du Premier ministre du 17 février 2015, qui décline le plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

2020 : La Convention citoyenne sur le climat, regroupant 150 citoyens tirés au sort, remet au gouvernement, le 21 juin, 149 propositions pour lutter contre le réchauffement climatique. Ex : accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional ; développer et soutenir l'innovation de la transition. The Shift Project publie un premier rapport sur la décarbonation de la Culture.

2021 : L'Affaire du siècle est une campagne de justice climatique initiée par quatre associations (Fondation pour la nature et l'homme, Greenpeace France, Notre affaire à tous et Oxfam France) en 2018 visant à poursuivre en justice l'État pour son inaction en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le 3 février 2021, dans une décision que les associations considèrent comme « une victoire historique pour le climat », le tribunal administratif reconnaît la faute de l'État, et lui laisse deux mois pour soumettre des observations avant de se prononcer sur l'injonction à agir.

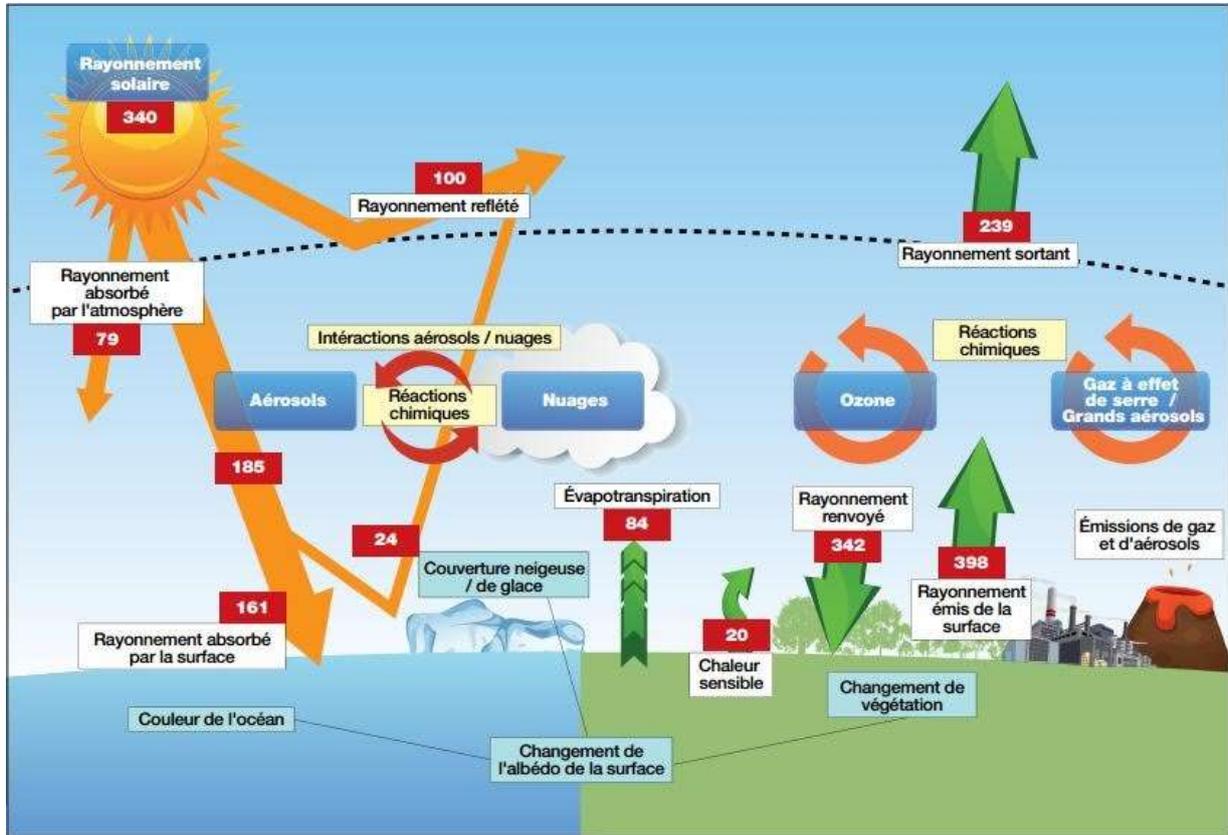
Annonce d'un Pacte vert pour l'Europe. L'European Green Deal est un ensemble d'initiatives politiques proposées par la Commission européenne dans le but primordial de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.

2021-2026 : nouvelle stratégie RSO du ministère de la Culture « Tous responsables », conception d'une nouvelle exposition itinérante sur 3 ans.

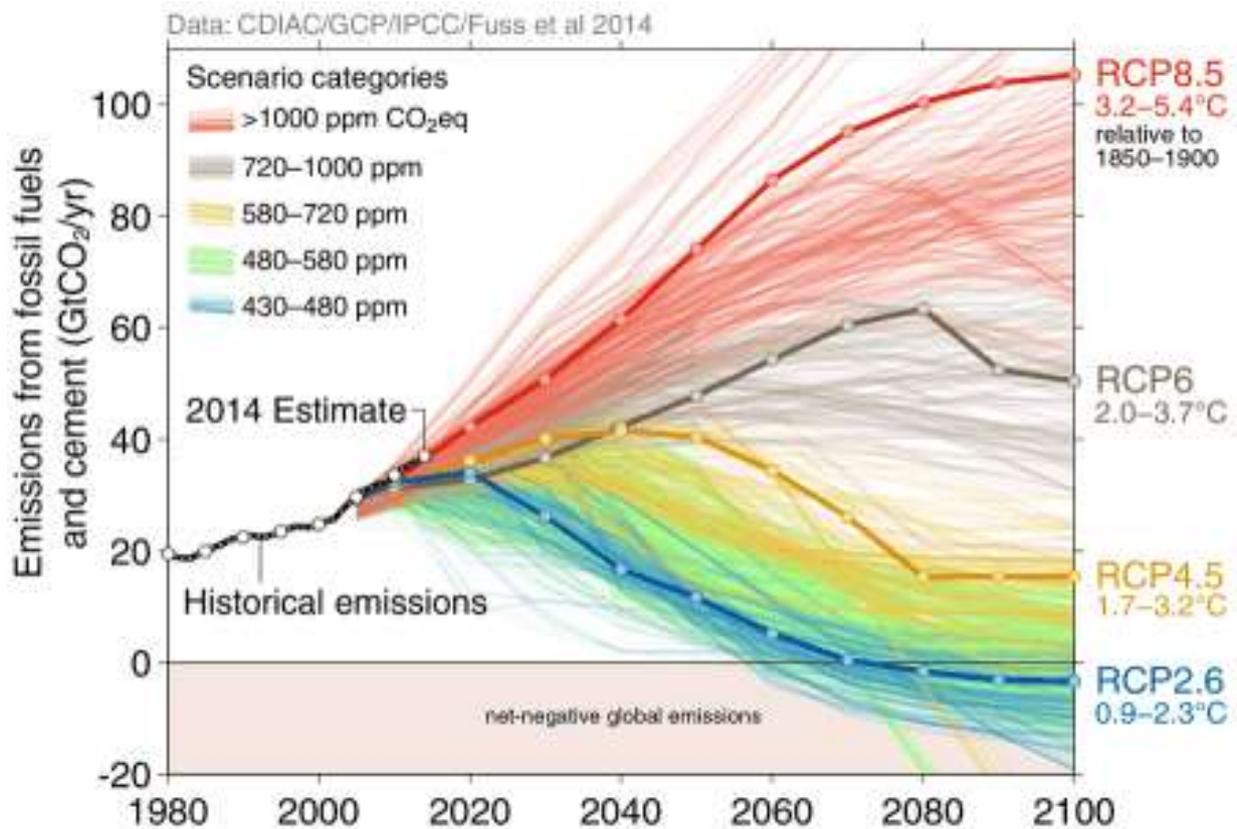
2021 : Etats généraux des festivals, remis du rapport sur l'écologie à Bourges et consultation des professionnels par Béatrice Macé.
Ouverture de la COP à Glasgow en octobre.

2022 : Présidence européenne de la France. Assises européennes de la création. Opérateur We love green. Préparation d'une tablez-ronde culture-écologie.

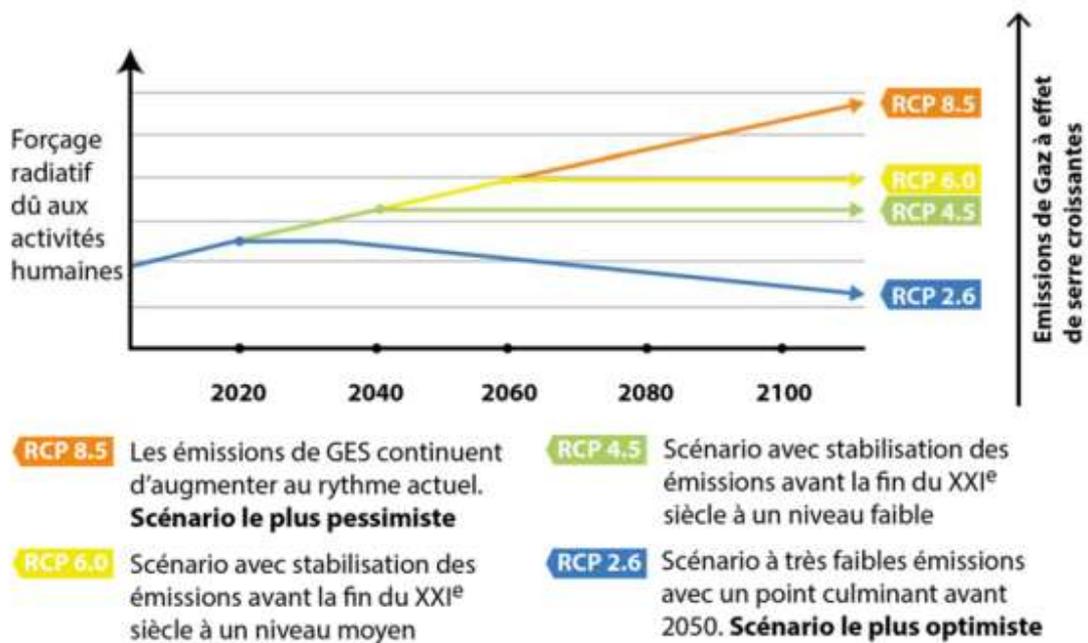
Annexe : Schémas divers expliquant le dérèglement climatique et les projections scientifiques



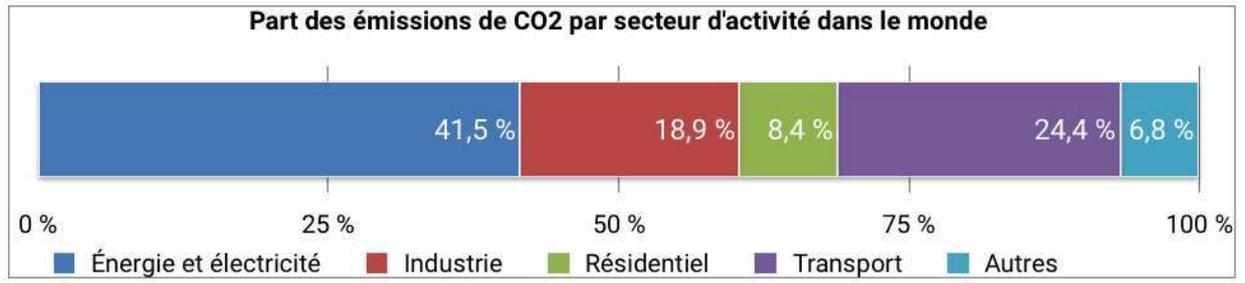
Qu'est-ce que le réchauffement climatique et les GES ?



Projection du GIEC, 4 hypothèses, déc 2020



Explications des 4 hypothèses du GIEC



Annexe : Schéma extrait du rapport de United for change, publié par l'Organisation Météorologique Mondiale en septembre 2020, suite à la crise du Covid19



Le changement climatique ne s'est pas arrêté pour la COVID-19. Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère atteignent des niveaux records et continuent à augmenter. Après un déclin temporaire dû au confinement et au ralentissement de l'activité économique, les émissions repartent en direction de leur niveau d'avant la pandémie. Le monde est en passe de connaître ses cinq années les plus chaudes jamais enregistrées – une tendance qui va probablement se poursuivre – et n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif convenu de maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ou de limiter la hausse à 1,5 °C.

C'est ce qui ressort d'un nouveau rapport interorganisations intitulé *United in Science 2020* qui émane d'organisations scientifiques de premier plan. Ce rapport met en évidence les effets croissants et irréversibles du changement climatique, qui touchent les glaciers, l'océan, la nature, les économies et les conditions de vie et se manifestent souvent à travers des aléas hydrologiques tels que les sécheresses ou les inondations. Il démontre aussi comment la COVID-19 a entravé notre capacité à surveiller ces changements dans le cadre du système mondial d'observation.

« C'est une année sans précédent, tant pour l'homme que pour la planète. La pandémie de COVID-19 a bouleversé les vies dans le monde entier. Pendant ce temps, le réchauffement de notre planète et le dérèglement du climat se poursuivent », a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, dans un avant-propos.

« La nécessité d’une transition nette, inclusive et à long terme pour lutter contre la crise climatique et parvenir à un développement durable n’est jamais apparue aussi clairement. Nous devons tirer parti de la reprise après la pandémie pour en faire une réelle opportunité de construire un avenir meilleur », a déclaré M. Guterres, qui présentera le rapport le 9 septembre. « Nous avons besoin de la science, nous avons besoin de solidarité et nous avons besoin de solutions ».

Le rapport *United in Science 2020*, deuxième de la série, auquel ont contribué le Projet mondial sur le carbone, le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, la Commission océanographique intergouvernementale de l’UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l’environnement et le Met Office du Royaume-Uni, est coordonné par l’Organisation météorologique mondiale (OMM). Il présente les données et les conclusions scientifiques relatives au changement climatique les plus récentes en vue d’étayer les politiques et les actions menées à l’échelle mondiale.

« Les concentrations de gaz à effet de serre – qui n’ont jamais été aussi élevées depuis 3 millions d’années – ont continué à augmenter. De vastes étendues de la Sibérie ont connu une vague de chaleur prolongée et exceptionnelle au cours du premier semestre 2020, ce qui aurait été très improbable sans un changement climatique d’origine anthropique. Et la période 2016–2020 est en passe de devenir la période de cinq ans la plus chaude jamais enregistrée. Ce rapport montre que si de nombreux aspects de notre vie ont été bouleversés en 2020, le changement climatique quant à lui s’est poursuivi sans relâche », a déclaré le Secrétaire général de l’OMM, Petteri Taalas.

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
« L'événement », un modèle sous le feu des critiques ?	3
Qu'est-ce qu'un « événement » culturel ?.....	4
Le « temporaire durable » : un oxymore ?	5
Une prise de conscience plus ou moins récente selon les secteurs culturels.....	5
Questions méthodologiques	6
LA MOBILITÉ.....	8
Les constats	8
Structures mobiles artistiques et appels à projets	9
Des structures mobiles artistiques	9
Les préconisations	9
Évaluer pour mieux prendre conscience et agir	9
Relocaliser les activités	10
Un soutien financier des pouvoirs publics fléché.....	10
Des pouvoirs publics parties prenantes avec les professionnels	11
DES FORMES ARTISTIQUES PLUS ÉCOLOGIQUES	12
De l'œuvre écologique	12
Une histoire de l'art écologique	12
De l'activation de l'œuvre d'art	13
De l'expérimentation fédératrice.....	14
Les préconisations	15
STRUCTURER UN RÉSEAU NATIONAL POUR MIEUX OUTILLER LES PROFESSIONNELS	16
Du calcul numérique de la pollution d'un événement culturel	16
Pour une structuration du réseau	17
De la mutualisation, du recyclage et du don	18
Les préconisations	19
LE RÔLE DE LA GOUVERNANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ÉVÉNEMENTS TEMPORAIRES DURABLES	20
Problématique et constats.....	20
Des initiatives à suivre	21
Des outils et des normes	21
Des acteurs qui se fédèrent.....	21

Des projets exemplaires en matière de gouvernance	22
Des appels à candidature	23
Les préconisations	23
La question du modèle économique et du mécénat.....	24
L'utopie d'un mécénat vertueux ?.....	25
Les préconisations	26
L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ.....	27
Problématique et constats.....	27
Cohérence et temporalité :.....	28
Risque juridique et perte de « pouvoir discrétionnaire ».....	28
Suivi et méthodologies	29
Éléments clés à définir en amont.....	29
Des préconisations.....	31
ANNEXES : LISTE DES ÉVÉNEMENTS RETENUS	35
LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES ET QUESTIONNAIRE.....	37
DATES ET CHIFFRES CLES ECOLOGIE ET CULTURE.....	43
SCHEMAS DIVERS EXPLIQUANT LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET LES PROJECTIONS SCIENTIFIQUES.....	45
SCHEMA EXTRAIT DU RAPPORT DE UNITED FOR CHANGE, PUBLIE PAR L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE EN SEPTEMBRE 2020, SUITE A LA CRISE DU COVID19.....	48